



MONTMORENCY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Service Logement

PHOTOCOPIES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

(Les originaux peuvent être demandés pour vérification)

• POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER :

- Pièce d'identité** (Carte nationale d'identité ou passeport) pour toute personne majeure figurant sur la demande de logement et pour les enfants mineurs livret de famille ou acte de naissance
- Carte Vitale (DOCUMENT OBLIGATOIRE)**
- Titre de séjour en cours de validité** ou le récépissé de demande de renouvellement pour toutes les personnes qui ne sont pas ressortissantes de l'un des 27 pays de la Communauté Européenne.
- Pour les ressortissants des pays de la communauté européenne** : Désormais, les titres qui doivent être produits pour le traitement d'une candidature de logement HLM sont **au choix** :
 - Carte de résident
 - Carte de résident permanent
 - Carte de résident portant la mention "résident de longue durée - CE"
 - Carte de séjour
 - Titre de séjour prévu par les traités ou accords internationaux et conférant des droits équivalents à ceux des titres mentionnés aux 1 à 5 de l'Article R.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

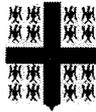
→ Vous devez en faire la demande auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre département.
- Si un enfant est attendu : certificat de grossesse
- Si vous êtes séparé(e) : une copie de l'ordonnance de non-conciliation ou un justificatif judiciaire attestant de la séparation de corps
- Si vous êtes divorcé(e) : une copie du jugement de divorce
- Photocopie de toutes les pages des 2 derniers avis d'imposition.**
- Justificatifs de toutes vos ressources** : 3 derniers bulletins de salaire, attestation CAF, attestation de versement de la retraite, pôle emploi...
- Justificatif de domicile** : Dernière quittance de loyer ou facture énergie.
 - Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement de moins de 3 mois + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + dernière quittance de loyer ou facture d'énergie de l'hébergeant

Tout dossier incomplet et non renseigné ne sera pas instruit

Centre Communal d'Action Sociale
Téléphone : 01 39 34 98 14
Fax : 01 39 64 82 41
Courriel : logement@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
17, avenue Charles de Gaulle
95160 Montmorency



MONTMORENCY

Vous recevrez dans un délai maximum d'un mois une attestation d'enregistrement indiquant le numéro départemental (ou régional en Ile-de-France) de votre demande.

Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement locatif social et certifie la date de votre demande.

Vous ne devez faire qu'une seule demande si toutes les communes où vous souhaitez obtenir un logement sont situées en Ile-de-France, c'est-à-dire dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

☞ **Pour plus d'informations :**

www.ville-montmorency.fr/viepratique/social-santé-solidarité/logement

www.service-public.fr

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

www.adil95.org

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Val d'Oise (3 centres d'information sur l'habitat Sarcelles, Eaubonne, Cergy)

Il est désormais possible de créer, renouveler ou mettre à jour

vos demandes de logement social en ligne :

www.demande-logement-social.gouv.fr